



**Programme d'accessibilité des établissements touristiques (PAET)
Demande d'aide financière**

Veillez consulter le Programme et le Guide - Demande d'aide financière du PAET sur le site de Kéroul, section [services aux entreprises](#), avant de remplir le présent formulaire.

No de dossier -réservé à Kéroul

IMPORTANT : Être répertorié sur le site [Québec Original](#) est un prérequis.

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET DONNÉES SUR LE BATIMENT

1. Entreprise ou organisme	
2. Adresse	
3. Municipalité	4. Code postal
5. Téléphone	6. Site Internet
7. Courriel de l'établissement	8. Numéro d'entreprise (NEQ)
9. Numéro de TPS	10. Numéro de TVQ
11. Adresse de correspondance, si différente	
12. Municipalité	13. Code postal
14. Région touristique	15. Êtes-vous répertorié sur le site Québec Original? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en traitement

REPRÉSENTANT OFFICIEL ET RESPONSABLE DU PROJET

Ces renseignements sont obligatoires pour le traitement de votre demande.

16. Représentant officiel		17. Titre	
18. Téléphone	Poste	19. Courriel	
20. Responsable du projet		21. Titre	
22. Téléphone	Poste	23. Courriel	

PORTRAIT DE L'ENTREPRISE OU DE L'ORGANISME

24. Statut juridique Organisme à but lucratif (OBL) Organisme à but non lucratif (OBNL) Coopérative
 Entreprise immatriculée / Société en nom collectif
 Organisme, Inuit, communautés, nation autochtone reconnu par l'Assemblée nationale

25. Êtes-vous Propriétaire Locataire (*si locataire cochez si applicable la catégorie ci-dessous*)
 Localisé dans un bâtiment ou un site appartenant à : un organisme municipal une municipalité régionale de comté (MRC)
 un organisme provincial ou, un organisme fédéral

26. Type d'établissement **touristique** : Hébergement Attrait Restaurant (situé dans un établissement touristique)
 Lieu d'accueil et de renseignements touristiques Service spécifiez : Autre, spécifiez :

DONNÉES SUR LE BÂTIMENT

27. Année de construction de l'édifice :

28. Année des dernières transformations ayant affecté l'accessibilité :

29. Brève description des rénovations effectuées lors de ces dernières transformations :

30. Y a-t-il eu un changement de vocation (ex : usine transformée en restaurant, etc.)? oui non Si oui, en quelle année :

31. Précisez :

32. Date d'entrée en activité de l'établissement (AA - MM - JJ)

33. Aire du bâtiment: pi² ou m²

34. L'établissement comporte Un étage Deux étages ou plus 35. Y-a-t-il un ascenseur ou une plate-forme élévatrice? oui non

36. Si applicable, nombre de chambres :

SECTION 2 – ÉLÉMENTS DE CONFORMITÉ D'ACCESSIBILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

37. Éléments d'accessibilité déjà en place (joindre des photos de chacun des items)

COCHER LES ÉLÉMENTS D'ACCESSIBILITÉ DÉJÀ EN PLACE

- Parcours extérieur sans obstacles du débarcadère ou du stationnement à l'entrée
- Entrée accessible aux personnes en fauteuil roulant
- Parcours intérieur sans marche ni seuil vers tous les services
- Si établissement d'hébergement, nombre de chambres avec salle de bain accessible. Nombre :
- Salle de toilette accessible

SECTION 3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX ENVISAGÉS

38. Veuillez décrire brièvement les travaux et joindre deux soumissions :

Avant de compléter les sections 4 à 9, veuillez transmettre par courriel (paet@keroul.qc.ca) les sections 1 à 3 complétées, ainsi que les photos reliées à la section 2. La coordonnatrice du PAET communiquera rapidement avec vous pour confirmer l'ouverture de votre dossier.

Pour plus d'informations, veuillez joindre la personne responsable par courriel à paet@keroul.qc.ca ou au 438 998-0071.

SECTION 4 – CALENDRIER DES TRAVAUX

CALENDRIER DES TRAVAUX POUR LESQUELS VOUS DEMANDEZ UN FINANCEMENT

39. Date prévue de début des travaux (AA-MM-JJ)

40. Date prévue de la fin des travaux (AA-MM-JJ)

SECTION 5 – DONNÉES SUR LES PROFESSIONNELS IMPLIQUÉS DANS LE PROJET

41. ARCHITECTE OU TECHNICIEN EN ARCHITECTURE

Nom	No de permis	
Firme		
Adresse		
Téléphone		

42. ENTREPRENEUR OU PROFESSIONNEL DE LA CONSTRUCTION (le plus bas soumissionnaire conforme)

Nom		
Entreprise	No d'entreprise	No RBQ
Adresse		
Téléphone		

ENTREPRENEUR OU PROFESSIONNEL DE LA CONSTRUCTION (second soumissionnaire exigé et conforme)

Nom		
Entreprise	No d'entreprise	No RBQ
Adresse		
Téléphone		

SECTION 6 – VENTILATION DES TRAVAUX ET DES COÛTS

43. SEULES LES DÉPENSES ADMISSIBLES SERONT COMPTABILISÉES POUR ÉTABLIR LE MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE (CONSULTER LE GUIDE)	MONTANT (\$)
	\$
	\$
	\$
	\$
TOTAL DES COÛTS	\$

SECTION 7 – MONTAGE FINANCIER

44. INCLURE TOUTES LES SOURCES DE FINANCEMENT PRIVÉES ET PUBLIQUES SOLLICITÉES ET CONFIRMÉES POUR CE PROJET. A NOTER QU'UNE MISE DE FONDS MINIMALE DE 20 % EST EXIGÉE (10 % DANS LE CAS DES ORGANISMES, COMMUNAUTÉS, NATIONS AUTOCHTONES ET INUITS OU D'UN PROJET RÉALISÉ SUR LE TERRITOIRE DES ILES-DE-LA-MADELEINE.)

Source de financement	Type de financement	Sollicitée	Confirmée	Montant (\$)
				\$
				\$
				\$
				\$
Keroul – Ministère du Tourisme				\$
Montant total				\$

45. Ajouter toute autre information pertinente concernant le financement du projet :

SECTION 8 – DÉCLARATION

46. Je soussigné, _____, déclare que les renseignements fournis

Nom complet en caractères d'imprimerie

dans cette demande et les documents joints sont complets et véridiques. Je m'engage à fournir aux représentants de Kéroul toute l'information nécessaire à l'analyse du projet. Je comprends que la présente demande d'aide n'entraîne pas nécessairement son acceptation.

Si le projet est accepté, je certifie que les travaux de rénovation ou de transformation seront effectués conformément aux normes de conception sans obstacles du Code de construction du Québec et seront réalisés par un entrepreneur détenant la licence appropriée, conformément à la Loi sur le bâtiment (L.R.Q. chap. B-1.1). •

Le paiement de l'aide financière s'effectuera en deux versements. Un premier versement, correspondant à 60 % de l'aide financière, sera versé à la suite de la signature de la convention d'aide financière avec le promoteur. Le versement final, correspondant à 40 % de l'aide financière, sera versé à la suite de l'obtention de la cote « accessible » de Kéroul, ou à l'acceptation des travaux par Kéroul si la cote est déjà obtenue, et de la production d'un rapport de certification signé par un entrepreneur détenant une licence appropriée (Loi sur le bâtiment, RLRQ, chapitre B-1.1), un architecte, un ingénieur ou un autre professionnel reconnu attestant de la conformité des travaux réalisés et des coûts. Les coûts de ces professionnels sont des dépenses admissibles au projet.

Je confirme aussi que mon établissement était conforme aux exigences du Code de construction du Québec qui étaient applicables au moment de sa construction ou de ses transformations majeures.

47. SIGNATURE

Signature du demandeur ou de son représentant

Titre

Date

SECTION 9– DOCUMENTS À JOINDRE

Cocher les pièces justificatives jointes à la demande :

- Deux (2) soumissions ventilées pour les travaux à effectuer
- Certificat de localisation (même si non récent, selon les travaux de transformation à effectuer)
- Si la demande est complétée par le locataire de l'établissement, joindre une lettre du propriétaire confirmant son autorisation à effectuer les modifications, transformations énumérées dans la demande d'aide financière.
- Dans le cas d'un organisme à but non lucratif (OBNL) ou d'une coopérative, une résolution du CA pour la désignation d'un représentant officiel du demandeur.
- Dans le cas d'un organisme, communauté, nation autochtone ou Inuits, reconnu par l'Assemblée nationale du Québec, une résolution du Conseil de bande à l'effet qu'il appuie le projet.

SECTION 10– COMMENT ACHEMINER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

L'ensemble des documents requis peut être transmis par :

COURRIEL : paet@keroul.qc.ca

OU

COURRIER :

Programme d'accessibilité des établissements touristiques
KEROUL
4545, avenue Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2
À l'attention de Madame Nathalie Roy

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Madame Nathalie Roy, coordonnatrice du PAET
Téléphone : 514 252-3104 ou 438 998-0071